



**Avis n° 2007-AV-0038 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 13 novembre 2007 sur le projet d'arrêté autorisant le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) à poursuivre les rejets d'effluents liquides et gazeux et les prélèvements d'eau pour l'exploitation de l'installation nucléaire de base secrète de Marcoule (Gard)**

L'Autorité de sûreté nucléaire,

Ayant examiné, en application de l'article R.1333-51-1 du code de la défense, le projet d'arrêté autorisant le Commissariat à l'énergie atomique à poursuivre les rejets d'effluents liquides et gazeux et les prélèvements d'eau pour l'exploitation de l'installation nucléaire de base secrète de Marcoule (Gard),

- apprécie la coopération établie entre les services des services du Délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense et les services de l'Autorité de sûreté nucléaire;
- note la stratégie en deux temps présentée par les services du DSND pour réviser les limites de rejets et de prélèvements d'eau de l'INBS de Marcoule;
- invite le DSND à expliciter cette stratégie dans l'article 27 du projet d'arrêté présenté et à faire état de l'objectif final qui est la réduction significative des limites de rejets et de prélèvements d'eau ;
- incite le DSND à transférer dans le projet d'arrêté les limites de rejets radioactifs et chimiques résultant des actes antérieurs, notamment les limites prévues par l'arrêté interministériel du 20 mai 1981 autorisant le rejet d'effluents radioactifs liquides par la Compagnie générale des matières nucléaires (Cogéma), établissement de Marcoule, l'arrêté interministériel du 20 mai 1981 autorisant le rejet d'effluents radioactifs gazeux par la Compagnie générale des matières nucléaires (Cogéma), établissement de Marcoule et les décisions SCPRI n°22427/PP du 7 septembre 1993 et n° 2161607 du 5 août 1994 ;
- transmet par ailleurs au DSND des remarques mineures sur le projet d'arrêté.

donne un avis favorable sur le projet d'arrêté sous le bénéfice des observations qui précèdent.

Fait à Paris, le 13 novembre 2007.

Le collège de l'Autorité de sûreté nucléaire,

SIGNE PAR

André-Claude LACOSTE

Marie-Pierre COMETS

François BARTHELEMY

Michel BOURGUIGNON

Marc SANSON